



Maison de Fondation des Missionnaires Oblats

60, cours Mirabeau - 13100 Aix en Provence

☎ 04 42 93 19 40 - mél. : oblats.aix@yahoo.com

Siret : 880 693 817 00012 – IBAN FR76 3007 7048 6729 4681 0020 066

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL

La Maison de Fondation des Missionnaires Oblats (M.F.M.O.) dispose de différents locaux qu'elle utilise pour ses propres besoins. Ces locaux peuvent être mis à la disposition d'organismes ou d'associations qui acceptent le caractère spécifique du lieu et les conditions décrites sur l'accord de réservation (les besoins de la Maison de Fondation étant prioritaires). La M.F.M.O. met ses locaux à disposition, mais elle décline toutes responsabilités en termes d'organisateur de la manifestation citée dans l'accord. Ces locaux ont été classés en établissement recevant du public pour la partie accueil et les salles (Cat 5 P.O.). Le cloître et l'église font l'objet d'un classement particulier, l'organisateur de la manifestation se rapprochera des services de la Mairie afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires.

Nom et coordonnées* (qui seront repris sur l'accord de réservation) :

Adresse courriel et mobile (nos échanges se feront par courriels) :

But de l'association ou groupe désirant occuper les locaux :

Demande l'occupation le(s) local(aux) suivant(s) :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chapelle des Oblats | <input type="checkbox"/> salle Mazenod | <input type="checkbox"/> espaces Suzanne-Marcou |
| <input type="checkbox"/> Galerie du 54 cours Mirabeau | <input type="checkbox"/> Cloître | <input type="checkbox"/> autre : |

Aux jours et heures suivants :

Nombre de personnes :

Descriptif de l'évènement en annexe (en indiquant le nombre de choristes et de musiciens pour les concerts).

Fait à, le

Nom et Prénom ('donne autorisation' + signature)

Demande à formuler 2 mois avant la date de la manifestation. Votre demande sera prise en compte sous réserve des disponibilités. Vous devez attendre une réponse écrite avant de prendre toutes dispositions concernant la manifestation. Pour les concerts ou les occupations du cloître, l'organisateur se rapprochera des services de la Mairie afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires.

Respect des dispositions sur les bruits et nuisances sonores (R1334-31 à R1334-35 du code de la santé publique).

Assurance, il appartient au demandeur de présenter une garantie responsabilité civile prenant en charge notamment les dommages qui pourraient être occasionnés aux tiers et aux biens lors de la manifestation.

* RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Les renseignements repris sur ce document sont traités dans le cadre de la loi RGPD.

Le traitement est digital et manuel pour ce qui concerne l'accord de réservation de locaux. Le nom de votre association au groupe et les données personnelles renseignées sur les documents peuvent être utilisés pour les besoins administratifs.

Durée de conservation de ces données : les données renseignées sur le présent document et sur l'accord de réservation seront conservées durant cinq ans comme justificatif pour un éventuel contrôle des impôts.

Droits de la personne concernée : vous avez toujours le droit d'accéder à vos données, de demander la rectification, la mise à jour ou l'effacement de ses données ou encore de la suppression du lien ; du droit à retirer votre consentement ; du droit à introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Si vous souhaitez que votre adresse email soit supprimée, vous pouvez à tout moment vous désinscrire sur simple demande en écrivant à oblats.aix@gmail.com

Consentement : par le présent formulaire, je marque mon accord sur le traitement digital et manuel de mes données, exclusivement pour la finalité de la M.F.M.O.